



Loire
LE DÉPARTEMENT



C'est quoi une collectivité ?



Département de la Loire



1
ÉTAT



3

COLLECTIVITÉS
LOCALES :

- Région
- Département
- Commune

18
RÉGIONS



101
DÉPARTEMENTS



34 875
COMMUNES DONT

320
LIGÉRIENNES



TERRITOIRE

UN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ÉLU TOUS LES 5 ANS.

Il nomme un Premier ministre pour gouverner. Tous deux choisissent et nomment les ministres. L'État exerce des missions régaliennes (armée, justice, défense) et tutélaires (santé, éducation...)

Les lois sont votées par l'Assemblée nationale et le Sénat, qu'on appelle communément le Parlement.

Les députés sont élus tous les 5 ans : il y en a 577 en France, dont 6 dans la Loire.

Les sénateurs sont élus tous les 6 ans par de grands électeurs : il y en a 348 en France, dont 4 dans la Loire. Ils représentent les territoires.

Dans chaque département et région, c'est le Préfet qui représente le Premier ministre.

UN PRÉSIDENT DE RÉGION ÉLU TOUS LES 6 ANS.

Les conseillers régionaux sont élus par département, lors des élections régionales, au suffrage universel.

UN PRÉSIDENT DE DÉPARTEMENT ÉLU TOUS LES 6 ANS.

Les conseillers départementaux forment des binômes homme-femme. Ils sont élus au suffrage universel lors des élections départementales.

UN MAIRE ÉLU TOUS LES 6 ANS.

Les conseillers municipaux sont élus dans chaque ville au suffrage universel.

Ta commune fait partie du département de la Loire, identifié grâce aux deux premiers chiffres du code postal (42).

L'ORGANISATION DES

SOCIAL 

ÉDUCATION, FORMATION 

INFRASTRUCTURES 

TRANSPORTS 

SÉCURITÉ 

ÉCONOMIE 

COMMUNE
« Proximité »
GÈRE LA VIE
EN COMMUNAUTÉ

Action sociale
Aide aux personnes
en difficulté

Crèches, écoles
maternelles et primaires

Rues et trottoirs
de la commune

Transports urbains
(bus, tram, métro)

Police municipale

COMPÉTENCES PARTAGÉES

TERRITOIRES EN FRANCE

L'ÉTAT

est représenté par les préfets

Justice / Défense / Diplomatie

DÉPARTEMENT « Solidarité »

PROTÈGE ET ACCOMPAGNE LES POPULATIONS

Suivi des femmes enceintes et soutien aux jeunes parents, enfants maltraités, personnes âgées, personnes handicapées, personnes sans emploi

Collèges

Routes départementales
et nationales (sauf autoroutes)

Transport scolaire
des élèves handicapés

Pompiers
(SDIS)

RÉGION

« Organisation »

PLANIFIE ET ORGANISE
LE TERRITOIRE

Lycées et apprentissage

Ports, aéroports

Transport scolaire, TER,
transports interurbains (car)

Police ferroviaire

Développement
économique, aides

: environnement, culture, sport, tourisme, logement

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOM



Bilan de santé
à l'école maternelle



402
assistants familiaux
s'occupent des enfants
qui leur sont confiés



83 infirmières puéricultrices
et 14 infirmières



Assistants maternels
Leur autorisation de travail (agrément)
est délivrée par le Département



Suivi des familles
Aide aux familles et suivi
des jeunes parents

Enfance et famille

Dès la naissance, le Département intervient. Il accompagne les nouveaux parents. Il soutient aussi les mères isolées, organise la vaccination des enfants, la reconnaissance du handicap et réalise les bilans de santé dans les écoles maternelles. Le Département accompagne également les adoptions de bébés ou d'enfants. Il protège les enfants maltraités et organise leur placement en foyers ou familles d'accueil.

PAGNE À CHAQUE ÂGE DE LA VIE

Jeunesse

Le Département gère et entretient les collèges publics qu'il construit, rénove et aménage. Il assure la restauration scolaire (cantines) et propose un transport aux élèves handicapés. Il apporte une aide financière aux associations et soutient la pratique sportive ainsi que l'enseignement artistique. Enfin, il finance les centres de planification destinés aux adolescents (sexualité, contraception, santé).



38 472
collégiens



**Agents de maintenance,
d'entretien et d'accueil
dans les collèges**



**Agents de restauration
Selfs dans les collèges**



450

associations sportives soutenues



**Soutien à l'enseignement
artistique**



**Transport des élèves
handicapés**

Vie quotidienne

À la campagne comme à la ville, le Département participe à améliorer le cadre de vie : sécurité et aménagement des routes, aide financière pour les théâtres et centres sociaux, entretien des espaces verts, pompiers...



31 Espaces naturels sensibles (ENS)
ouverts au public



Agents
des routes



Archives
départementales

Accidents de la vie

Le Département protège les personnes vulnérables et celles confrontées aux accidents de la vie. Il finance aussi le RSA pour aider les personnes en situation de précarité. Il informe et accompagne les enfants et adultes handicapés.



RSA
Aide financière aux personnes
sans revenu et sans emploi

**Prestation de compensation
du handicap (PCH)**
Aide financière aux personnes handicapées

2 800
pompiers
dont 80 % de
sapeurs-pompiers
volontaires



APA

Aide financière aux personnes âgées



Aides à domicile



EHPAD et maisons de retraite



Assistants sociaux



Maison Loire Autonomie

Elle accompagne chaque année
près de 100 000 personnes âgées
et handicapées.



Seniors

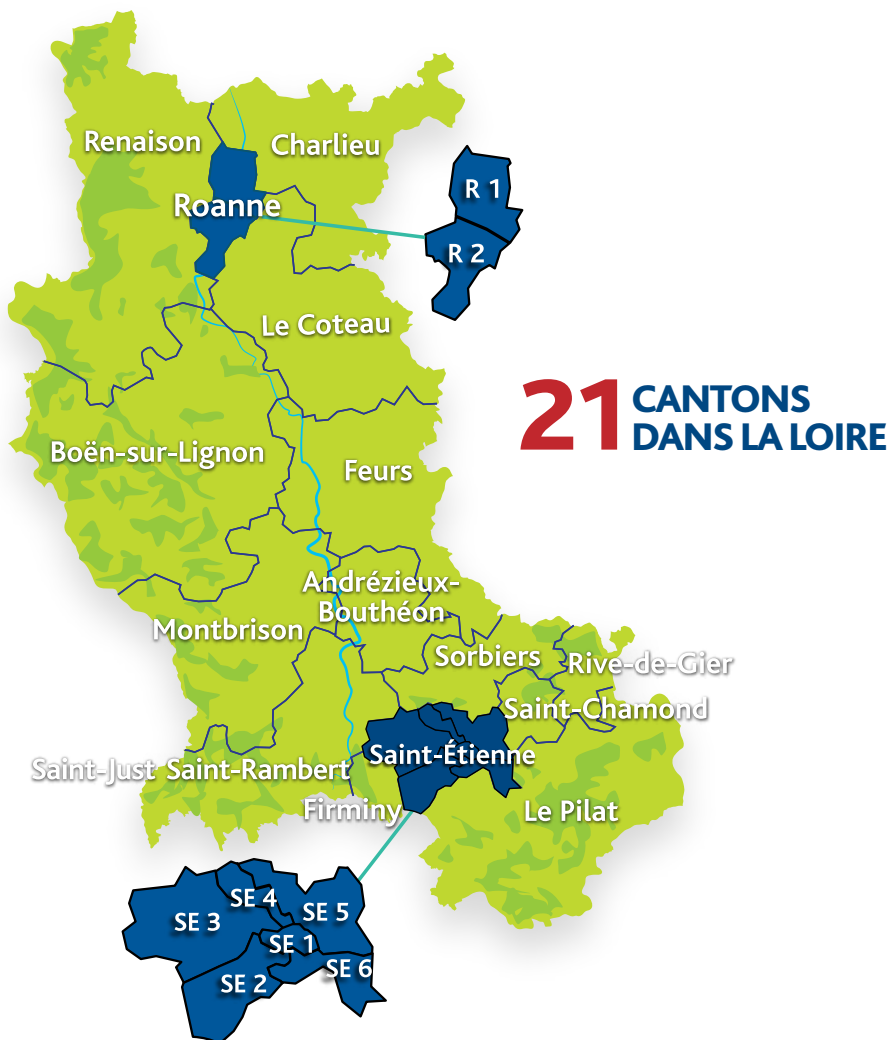
Le Département est la collectivité qui accompagne et protège les personnes âgées : aides à domicile avec portage de repas, travaux et aménagements du logement, financement des maisons de retraite...



LE DÉPARTEMENT EST AU

42 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Notre département est découpé en 21 cantons. Dans chaque canton, les citoyens élisent tous les 6 ans **deux conseillers départementaux**, un homme et une femme. Ces 42 élus forment l'assemblée départementale qui vote les actions à réaliser dans la Loire.



SERVICE DU TERRITOIRE

Le territoire du département (« d » minuscule) est géré par le Département de la Loire avec un « D » majuscule. Il fonctionne comme un petit « gouvernement » chargé d'améliorer la vie des habitants. Il équipe, entretient et construit les collèges. C'est également un acteur incontournable dans l'aide à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

RÔLE DU PRÉSIDENT

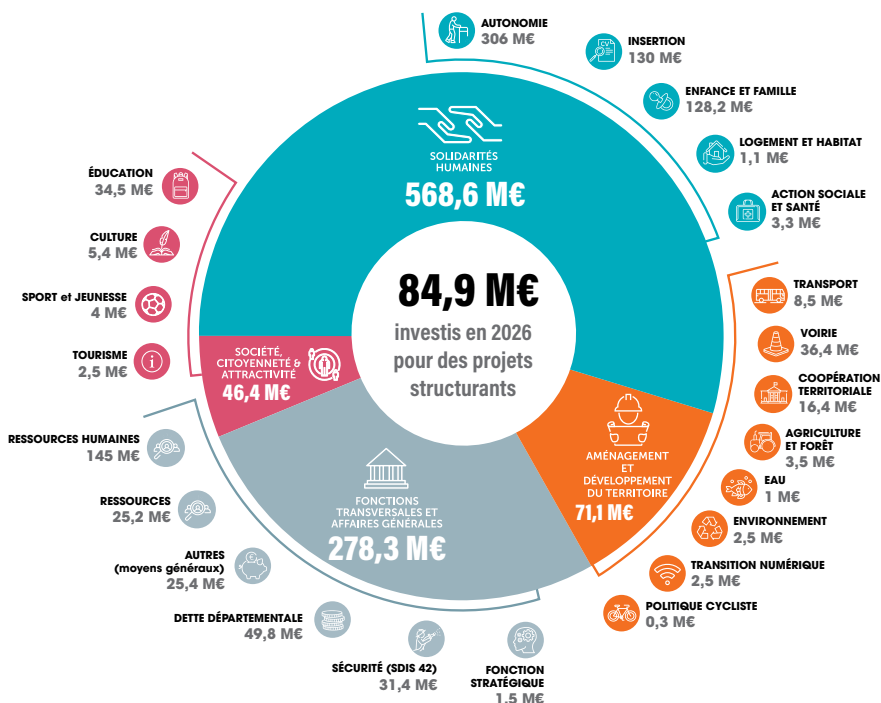
Après chaque élection, **les conseillers départementaux désignent l'un d'entre eux comme président** pour présider l'Assemblée départementale. Le Président délègue certaines missions à d'autres conseillers (par exemple : le sport, le numérique, etc.). **L'exécutif départemental** est composé de 12 vice-présidents et de 16 conseillers départementaux délégués dans la Loire.

FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT

Toutes les décisions importantes sont prises lors **des réunions plénières et publiques** (par exemple, le vote du budget). La majorité absolue des membres est nécessaire pour que les décisions soient valables. Le président doit réunir l'Assemblée départementale au moins une fois par trimestre. Les séances ont lieu à l'Hôtel du Département, à Saint-Étienne.

BUDGET 2026

964,4 M€ au service des Ligériens



LE DÉPARTEMENT

ACCOMPAGNE LES JEUNES !

- **COLLÈGES** (accueil, entretien, self, travaux)
- **SPORT** (clubs, équipements)
- **ENT MACLASSE42**
- **MAÎTRISE DE LA LOIRE**
- **ENVIRONNEMENT**
- **FESTIJEUNES**
- **MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE** (mnloire.fr)

SUIS-NOUS SUR

WWW.LOIRE.FR



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 48 42 42